

L'état civil

L'état civil est l'état d'une personne d'être célibataire, marié/e, séparé/e, divorcé/e ou veuf/veuve.

Il y a quelques différences entre les divers types d'*état civil* existant dans les pays. Certains pays, par exemple, ne reconnaissent pas le statut matrimonial *séparé*, ce qui bien évidemment conduit à des problèmes dans d'autres pays où cet état civil n'existe pas. L'inverse est aussi possible, par exemple en Autriche, où l'on peut vivre *getrennt*, c'est à dire être marié mais ne pas vivre ensemble.

Aux Pays-Bas, il est également possible d'avoir un *partenariat enregistré*. C'est un mode légal d'enregistrer une relation entre deux partenaires. Il est similaire à un mariage, mais diffère en ce qui concerne les droits possibles sur les enfants. Toutefois, les partenariats enregistrés ne sont pas reconnus dans tous les pays.

Des problèmes se posent également en cas de bigamie et de polygamie. Ces types d'état civil peuvent être officiellement enregistrés (par exemple au Togo), mais sont considérés comme non valides par exemple pour le Droit européen.

Un autre problème est le cas des mariages traditionnels (mariages qui ont été effectués selon les coutumes et les pratiques dans un certain nombre de pays non européens). Ces mariages ne sont pas enregistrés selon les règles bureaucratiques européennes et par conséquent ne sont pas considérées comme valables en Europe. Pour rendre les choses encore plus complexes, le terme mariage traditionnel peut également être utilisé dans les sociétés européennes comme l'alternative classique du mariage entre personne de même sexe.